

MAIRIE

16 rue de Saint-Fort  
25660 MORRE

☎ 03.81.81.25.27

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 JANVIER 2021

Le 28 janvier 2021 se sont réunis les membres du conseil sous la présidence de M. Jean-Michel CAYUELA, Maire.

Étaient présents : Emmanuelle BARDEY, Clotilde BOILLON, Gilles BOUDAY, Martine CARTIER, Hervé DROZ-VINCENT, Carole FOUQUET, Catherine GRAND, Michel JANNIN, Agnès LEPLAT, Philippe LUSSAGNET, Fabrice MERCIER, Nicolas PERRARD, Hervé PONT.

Étaient absent(s) : Brigitte ROY procuration donnée à Jean-Michel CAYUELA

Absent(s) non excusé(s) : .....

Mme BARDEY a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du compte-rendu du 22 décembre 2020 et revient sur la décision modificative effectuée pour le paiement de la facture de Profession Sport d'un montant de 29 308.08€.

M. MERCIER, adjoint, explique qu'une réunion s'est tenue dernièrement avec Profession Sport, pour faire le point sur la facturation ; à ce jour, 3 acomptes d'environ 5 000€ sont versés en avril et octobre de l'année en cours et avril de l'année N+1, auxquels s'ajoute une facture d'ajustement en fonction des activités mises en place.

Une demande a été faite d'une part pour augmenter le montant de ces 3 acomptes, soit entre 10 000€ et 11 000€, afin que la dernière facture soit moins conséquente et d'autre part, verser l'acompte d'avril N+1, en janvier.

Profession Sport étudie la requête de la commune.

D'autre part, la convention passée avec Profession Sport arrivera à terme en 2022.

### **1. ORDINATEURS**

M. PONT, conseiller délégué, rappelle aux membres du conseil l'achat de 4 nouveaux postes informatiques fixes (2 à l'accueil, 1 pour les adjoints et 1 pour le Maire) et d'un serveur pour la mairie.

Le devis de la société JM Informatique est attendu.

### **2. BORDURES**

Lors de la dernière réunion du conseil d'école, certains parents ont réclamé un passage sécurisé entre le parking de la mairie et l'école pour les enfants et leurs accompagnateurs.

M. BOUDAY, adjoint, explique que la demande a été étudiée et qu'il y a lieu d'installer des bordures afin de créer un couloir longeant la haie. Celui-ci sera signalé et matérialisé par un marquage au sol.

Un devis pour 25 bordures a été transmis par l'entreprise MC Réseaux TP, d'un montant de 1 195.50€ HT.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis pour un montant de 1 195.50€ HT de l'entreprise MC Réseaux TP.

### **3. CITY STADE**

Mme LEPLAT, adjointe, explique le projet de city stade sur l'ancien terrain de tennis avec aménagement des abords, appareils de fitness, rénovation de l'aire de jeux, entourage accessible pour les poussettes et personnes handicapées, bancs...; Ces aménagements serviront à la population, mais également aux activités scolaires et extra scolaires.

Elle fait part au conseil de ses différents entretiens et visites avec les services du Grand Besançon Métropole, dans le cadre de l'aide aux communes, afin que celle-ci soit accompagnée techniquement et administrativement pour l'étude préalable de ce projet.

Une première étude de la société KOMPAN estime le montant de ce projet aux environs de 130 000€, subventionnable à hauteur de 80%.

Elle liste le contenu de la prestation proposée par Grand Besançon Métropole et son coût, soit 2 260.00€.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Grand Besançon Métropole d'un montant de 2 260€, pour être accompagnée dans ce projet, dans le cadre de l'aide aux communes.

### **4. RAPPORTS APPROUVES PAR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

#### **OBJET : Coût définitif des transferts de charges 2020 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2021**

Le Maire explique qu'à l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 17 décembre 2020, en vue d'élire son Président et son Vice-Président (rapport n°1). Elle a également validé les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2020 (rapport n°2). Enfin, elle a évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2021, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence (rapport n°3).

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2020 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021 d'autre part.

#### **Le Conseil municipal,**

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001,

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 17 décembre 2020 joints en annexe,

## DÉLIBÈRE,

Le Conseil municipal prend connaissance de l'élection de M. Gabriel BAULIEU à la présidence de la CLECT et de M. Anthony POULIN à la vice-présidence.

Le Conseil municipal approuve les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2020 décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 17 décembre 2020.

Le Conseil municipal approuve les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2021, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence décrits dans le rapport n°3 de la CLECT du 17 décembre 2020.

### **5. SOUSCRIPTION CROIX DE MORRE**

Le Maire rappelle la démolition de la croix pour des raisons de sécurité.

Il évoque la possibilité de créer une souscription, afin que les habitants de Morre et les villages alentours, mais également tous ceux qui le souhaitent, puissent aider par un financement participatif à la reconstruction de cette croix, patrimoine de la commune.

Pour rappel le coût de la reconstruction de la croix s'élève à 5 000€ ; le devis de l'entreprise Bonnefoy pour les travaux d'implantation est en attente. La commune de Montfaucon participerait à hauteur de 50% du montant global.

Une possible souscription sera étudiée dans les prochaines semaines.

En tout état de cause, si la souscription n'aboutit pas, la commune de Morre paiera sa part pour la réédification de la croix.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### Travaux école :

M. BOUDAY, Adjoint explique que la commune a reçu un devis du Grand Besançon Métropole, service Aide aux communes, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école, afin que celle-ci soit accompagnée techniquement et administrativement pour l'étude préalable de ce projet.

Il énumère le contenu de la prestation proposée par Grand Besançon Métropole et son coût, soit 2 864.00€.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Grand Besançon Métropole d'un montant de 2 864€, pour être accompagnée dans le cadre de l'aide aux communes.

#### Subvention exceptionnelle club de foot Montfaucon Morre Gennes La Vèze :

Le Maire informe les membres du conseil de la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par le club de foot.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 200€ au FCMMGV.

#### Bulletin municipal :

Mme LEPLAT, conseillère, informe le conseil de la livraison du bulletin le vendredi 29 janvier avec possibilité de distribution dès le week-end.

#### La fibre :

L'installation de la fibre est en cours sur le village.

Remplacement ATSEM congé maternité :

Mme CARTIER, adjointe, explique qu'un appel à candidature, pour le remplacement de Mme PEROZ lors de son congé maternité, est paru sur le site de la commune, sur le site du centre de gestion et dans les mairies alentours.

4 candidatures ont été reçues à ce jour. La date limite de réception des candidatures est fixée au 15 mars.

Ecole :

Mme CARTIER, adjointe, indique que tous les ordinateurs de l'école fonctionnent ainsi que le téléphone.

Une classe a fait grève le mardi 26 janvier et 17 enfants de cette classe étaient présents au service d'accueil. 2 agents encadraient les enfants le matin et 2 autres l'après-midi.

Disparition de chats :

Mme GRAND, conseillère, indique que plusieurs chats sur la commune ont disparu.

Urbanisme :

Signalisation : le renouvellement de la signalisation horizontale sera réalisée par GBM au 1<sup>er</sup> trimestre.

Rue des Erables : travaux terminés.

Orange : le poteau rue de la Source a été remis en place, mais certains habitants rencontrent toujours des problèmes de connexion.

Bois : Quelques dégâts dans les bois ont été constatés ; plusieurs réunions avec l'ONF ont été annulées en raison des conditions météorologiques.

Covoiturage :

A partir du 1<sup>er</sup> février, Grand Besançon Métropole crée un parking de 33 places pour le covoiturage au rond-point des Mercureaux, au bas de la rue de la Glacière.

**Prochain conseil le jeudi 25 février 2021 à 20h00.**

Le Maire  
Jean-Michel CAYUÉLA